



ce fait à l'avenir les candidats recevront une convocation par la ligue. Il est rappelé la règle que sur une compétition la moitié des arbitres est fourni par le comité organisateur et que les autres Comités se partagent le restant pour 1/3.

Joël demande à chaque CDA de faire le bilan sur l'arbitrage pour son comité.

CDA 56 : Jean-Luc

La motivation des arbitres est réelle, pas de problème.

CDA 22 : Alain

Le groupe d'arbitres disponible sur les compétitions s'est beaucoup étoffé, soit un groupe d'une quinzaine d'arbitres, l'ensemble de la saison s'est bien passée.

CDA 29 : Hubert

Quotas d'arbitres sur le Bretagne,

CDA 35 : Michel

Toujours des difficultés à trouver suffisamment d'arbitres malgré de nombreuses relances

## **2 – Bilan de l'année 2018-2019 en juge-arbitrage (avec éventuelles sanctions financières à décider)**

### a. Bilan de l'année en juge-arbitrage

Les tableaux utilisés par les CDA ne sont pas tous identiques, il est fortement souhaitable que le même fichier soit utilisé sur les 4 comités.

Il faut rappeler qu'il est nécessaire d'avoir un juge arbitre différent par équipe de la Régionale 3 à la Pro A.

Joel demande à nouveau à chaque CDA de faire le point

CDA 22 : Alain ;

Dans le 22, toutes les rencontres ont été juge-arbitrées. Quelques clubs ont un déficit de vacations mais ces clubs ont envoyé des licenciés en formation. Suite à l'avis de la commission d'arbitrage, aucune amende

CDA 56 : Jean-Luc

Pour le 56, s'il est constaté des déficits de vacations pour quelques clubs, les explications sont valables et des démarches de régularisations sont en cours, donc pas d'amende

CDA 29 : Hubert

A Landivisiau, un déficit de vacances est à nouveau constaté, sans qu'un candidat soit validé. Il ne paraît pas y avoir de raison valable, donc amende à prévoir.

CDA 35 : Michel

Des difficultés pour juge-arbitrer des rencontres de nationales sont constatées. Pour les clubs en déficit de vacances, les raisons invoquées sont recevables selon le CDA, donc pas d'amende.

Globalement la situation s'est améliorée pour cette saison par rapport à la précédente. Pour un déficit de vacances, il est préférable d'envoyer un message d'alerte, sous réserve d'explications suffisantes et recevables.

### **3 – Améliorations à apporter et consignes pour la saison prochaine**

Michel LOMENECH fait un état des lieux des feuilles de rencontres et des manquements constatés. Il n'y a pas de problèmes majeurs généralisés, mais des améliorations souhaitables. L'utilisation de GIRPE produit des effets positifs, mais ne règle pas tout.

Ne pas cocher la case « rapport » s'il n'y a rien de signalé par le JA

Feuilles de compo des équipes à donner au JA un ¼ heure avant le début des rencontres

Rappel des règles concernant les mutés en deuxième phase

Rapports concernant les cartons, être précis dans les motifs

Rapports sur les événements constatés (blessures...) Infos sur la distinction entre forfait et abandon

Un courrier évoquant plusieurs points de règlement leur sera de nouveau envoyé avant le début du championnat par équipes. Le remplissage de la feuille de rencontre posant parfois problème, il est décidé d'adresser le modèle de remplissage de la FFTT aux JA1 ...

### **4 – Bilan des formations 2018-2019**

20 JA1 ont été formés cette saison

38 AR ont été formés

4 JA2 ont été formés

Le nombre de formateurs, ainsi que la compétence, s'est renforcée cette saison. Joel BEAUCREUX est formateur AR-JA1. Jean-Luc POTDEVIN a enfin pu bénéficier d'une formation de formateur JA2-JA3. Il est donc officiellement formateur JA2-JA3.

Les formateurs sont donc actuellement :

Dans le 56 : BEAUCREUX, PASCO, POTDEVIN

Dans le 29 : LE PAPE

Dans le 35 : LABRUE, LE DIOURON, LIGNON

Dans le 22 : SALAUN

La mise en place d'une formation continue pour les JA2-JA3 est en place depuis juin 2019. La première session s'est déroulée le 8 juin à Lanester et a réuni 18 participants autour des formateurs Gérard LE PAPE et Jean Luc POTDEVIN.

Il s'avère qu'un rafraîchissement concernant la connaissance des règlements était nécessaire. La formation a été l'occasion de présenter et de se préparer à la mise en place de la nouvelle numérotation des tableaux fédéraux à compter de la saison 2018-2019.

Il est prévu de poursuivre cette démarche pour les prochaines saisons à venir.

## **B/ PROJETS DE FORMATION SAISON 2019-2020**

Une formation AR est prévue le samedi 21 septembre 2019 et JA1 le 11 novembre 2019, en fonction du nombre d'inscrits cette formation se fera sur 2 sites : LANESTER et RENNES.

Une autre formation AR et JA1 est prévu début janvier 2019. Ces formations se feront si le nombre de candidats est suffisant.

Un stock de matériel d'arbitrage serait souhaitable afin d'équiper les candidats AR reçus à la partie théorique, il faudrait préciser ceci ainsi que le tarif sur les formulaires d'inscriptions pour la saison prochaine.

La pratique AR devra se faire prioritairement sur le tour du CF N1 ou N2

### Formation initiale JA2-JA3

Formation programmée pour le JA2 le 15 février 2020

Formation JA3 le 18 avril 2020

### Formation continue JA2-JA 3

La formation continue de JA2-JA3 se fera le 2 novembre 2019.

Il est demandé aux CDA de faire une liste des cadres de l'arbitrage JA2-JA3 en activité et de l'adresser à la LBTT et au responsable de la formation afin d'actualiser cette liste et de permettre un suivi de formation continue.

## **5-retour cref -cfa**

Concernant le CREF, il y a eu une seule réunion avec la FFTT. Il en ressort sur la Bretagne que nous avons perdu des JA2 et JA3, suite au bouleversement informatique. Concernant le PST il est inexistant au point de vue national. Il est prévu une réunion des cadres techniques sur la formation à Dinard les 26 et 27 juin prochains. La CREF va venir dans chaque ligue pour faire de l'information. Les responsables nationaux sont Carole GRUNDISH et Thibault URIEZ.

## 6-Tenue des arbitres et Girpe

Joël fournit le bilan de l'utilisation de GIRPE lors du championnat par équipes. Son utilisation a été renforcée en seconde phase. L'utilisation de GIRPE pour la gestion des épreuves par équipes s'est fortement développée que ce soit en championnat régional ou national (tableau en pièce jointe)

Le conseil de ligue a pris la décision de continuer la saison 2019-2020 de participer financièrement au développement de l'informatisation des clubs, en contrepartie de la mise en œuvre de GIRPE par les clubs bénéficiant de cette aide financière.

Parallèlement, il faut pouvoir proposer à tous les juges-arbitres dans chaque comité, un temps sur l'utilisation de GIRPE.

Les arbitres nationaux sont en phase de changement de tenue, ce changement se fera progressivement durant la saison prochaine.

De ce fait une réflexion s'avère nécessaire pour budgétiser une tenue similaire pour les arbitres régionaux

Enfin pour la saison 2019-2020, Gérard LE PAPE est d'accord pour juge-arbitrer le tour de CFI N2 prévu sur le 35.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures15

Le secrétaire de séance

Patrick EVENO

Le Responsable CRA

Joël LE DIOURON